

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE DE BIWONG BULU

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



B.P : 657 Ebolowa

communebiwongbulu@yahoo.fr
672726 077/ 675 717276

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

BIWONG BULU COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

INTERNAL PUBLICS TENDERS
BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 007/AAONO/PU/ C_BBU /CIPM/MVILA/2020 du
22/05/2020

POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'OFFRE EN ÉNERGIE SOLAIRE DE LA VILLE
DE BIWONG-BULU (POSE DE LAMPADAIRES) DANS LA COMMUNE DE BIWONG-
BULU,

DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020, le Maire de la Commune de Biwong-Bulu, Autorité contractante, lance un **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE** en procédure d'urgence pour les travaux d'extension de l'offre en énergie solaire de la ville de Biwong-Bulu (pose de lampadaires) dans la commune de Biwong-Bulu, Département de la Mvila, Région du Sud.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent l'installation de **seize (16)** lampadaires solaires dans la ville Biwong-Bulu.

Les détails descriptifs travaux sont contenues dans le **Dossier des Offres Techniques Particulières et dans le Devis Estimatif et Quantitatif**, parties intégrantes du présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **Trois (03) mois**, soit quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

4. ALLOTISSEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, se feront en un lot unique.

5. COUT PRÉVISIONNEL

Le coût prévisionnel des travaux est de vingt millions (**20 000 000 Francs CFA**).

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à conditions égalitaires, à toutes les entreprises de droit camerounais reconnues pour leur expertise avérée et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

La constitution des entreprises en groupement ou la sous-traitance est autorisée conformément à la réglementation en vigueur.

7. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du **MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**, Exercice **2020**. Imputation budgétaire : N° 54 27 351 01 641811 2254 821

8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce N°14 du Dossier d'Appel d'Offres, d'un montant de **quatre cent mille (400 000) francs CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours.

9. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent **Dossier d'Appel d'Offres** peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la **Commune de Biwong-Bulu** dès publication du présent avis.

10. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables auprès de la recette municipale de la **Commune de Biwong-Bulu** dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de quarante mille (**40.000**) FCFA représentant les frais d'acquisition du dossier.

11. REMISE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra présenter son offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels. Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, devra parvenir au **Secrétariat Général de la Commune de Biwong-Bulu**, au plus tard le **19/06/2020 à 9h** précises.

En outre, chaque offre devra se présenter en un pli unique contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier). Les sous-plis devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 007/AONO/PU/C_BBU/CIPM/MVILA/2020 du

22/05/2020

POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'OFFRE EN ÉNERGIE SOLAIRE DE LA VILLE DE BIWONG-BULU (POSE DE LAMPADAIRES) DANS LA COMMUNE DE BIWONG-BULU,

DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD

« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

12. RECEVABILITÉ DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces requises du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet, Sous-préfet, ...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Toutes les pièces administratives devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du présent Avis et du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission ou le non-respect des modèles des différentes pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours possible.

13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis, qui s'effectuera en un (01) seul temps, aura lieu le **19/06/2020** à partir de **10 heures** précises à la Commune de Biwong-Bulu par la **Commission Interne de Passation des Marchés Publics**. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier seront admis à assister à cette séance d'ouverture.

14. CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation des offres se fera suivant deux types de critères : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères ~~et~~

Entrants le rejet de l'offre du soumissionnaire. Les critères essentiels sont les critères utilisés pour juger de la capacité technico-financière des soumissionnaires à exécuter les travaux, objet du présent appel d'offres. L'évaluation des offres suivant les critères essentiels sera faite d'après le système de notation binaire oui/non.

☞ Critères éliminatoires

- ◆ L'absence de la caution de soumission ;
- ◆ L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de **48h** après le dépôt des offres ;
- ◆ La présence de fausses déclarations ou des pièces falsifiées dans l'offre du soumissionnaire sans préjudice des poursuites judiciaires ;
- ◆ La non-conformité de l'offre aux spécifications techniques ci-après : Plan type, méthodologie d'exécution des travaux, délai d'exécution des travaux, devis descriptif, estimatif et quantitatif ;
- ◆ L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- ◆ L'absence du sous détail d'un prix unitaire quantifié ;
- ◆ Note technique inférieure à **75%** des « oui ».

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en huit (07) exemplaires dont un (01) original sera purement et simplement rejetée.

☞ Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera suivant les critères essentiels ci-après définies :

- ◆ La capacité financière
- ◆ Les références du soumissionnaire dans les travaux d'électrification ou d'éclairage urbain par énergie solaire ;
- ◆ Les qualifications et expérience du personnel d'encadrement des travaux ;
- ◆ La disponibilité du matériel de chantier et des équipements à mobiliser ;
- ◆ La méthodologie d'exécution et planning des travaux ;
- ◆ L'acceptation des clauses du marché et la présentation de l'offre ;
- ◆ La preuve de la visite du site des travaux.

La qualification technique s'obtient après satisfaction des cinq (05) critères essentiels sus-listés. À défaut d'offres ayant satisfait à tous les critères essentiels, une qualification alternative de la meilleure offre devrait pouvoir s'effectuer avec rigueur, objectivité et équité, pour permettre à la fin si possible, une proposition alternative d'attribution dans l'intérêt du projet.

À l'issue de l'évaluation technique, seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à **75%** de « oui » seront retenues pour l'évaluation financière.

L'évaluation de l'offre financière sera basée sur le montant total de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives.

15. ATTRIBUTION DU MARCHE

L'adjudicataire du Marché sera le soumissionnaire remplissant toutes les conditions administratives et les capacités techniques et financières requises pour exécuter les travaux, et dont l'offre financière a été évaluée la **moins disante**.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables au Secrétariat de la Commune de Biwong-Bulu.

18. ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Biwong-Bulu, Autorité contractante, se réserve le droit en cas de nécessité ou de force majeure, d'apporter toute modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Fait à Biwong-bulu, le ~~19 MAI 2026~~

Le Maire de la Commune de Biwong-Bulu



Obia Ndongo Samuel

Ingénieur des Eaux et Forêts

Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage)
- DD MINEE/MVILA
- DD MINEPAT/MVILA
- DD MINMAP/MVILA
- Président CIPM/C-Biwong-Bulu
- SOPECAM/Sud (pour publication)
- Affichage
- Archives/Chrono